



15ème législature

Question N° : 33063	De Mme Sophie Beaudouin-Hubiere (La République en Marche - Haute-Vienne)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi et insertion		Ministère attributaire > Travail, plein emploi et insertion
Rubrique >chambres consulaires	Tête d'analyse >Aides à l'embauche de jeunes et apprentis pour les chambres d'Agriculture	Analyse > Aides à l'embauche de jeunes et apprentis pour les chambres d'Agriculture.
Question publiée au JO le : 20/10/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Sophie Beaudouin-Hubiere attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur l'impossibilité pour les chambres consulaires de bénéficier des récentes mesures d'aide à l'emploi. Deux mesures de soutien à l'emploi de jeunes sont entrées en vigueur pour soutenir l'emploi des jeunes face à la crise de la covid-19. Mme la députée s'en félicite tant ils répondent à un impératif. De nombreuses entreprises craignent d'embaucher face aux nombreuses incertitudes économiques soulevées par la crise sanitaire. L'impossibilité de profiter des mesures sur le chômage partiel a déjà grevé le budget des chambres d'agriculture. Aujourd'hui du fait de leur statut d'établissement public, elles ne peuvent bénéficier des mesures d'aides à l'embauche de jeunes de moins de 26 ans et d'apprentis freinant de fait leurs ambitions de formation. Elle la sollicite sur la possibilité d'une ouverture desdites aides aux chambres consulaires.